

Luxembourg, le 2 novembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale:

« Les députés allemands viennent de voter un projet de loi instaurant la retraite progressive, donnant ainsi la possibilité aux employés plus âgés de diminuer leur temps de travail tout en bénéficiant d'une partie de leur pension (« Flexi-rente »). La France pour sa part connaît déjà un régime de retraite progressive.

Le programme gouvernemental actuel prévoit que « le Gouvernement va (...) promouvoir les mécanismes permettant d'accéder progressivement à la retraite (activité professionnelle et pension de vieillesse) ».

Partant, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale:

- Il existe actuellement la formule de la « préretraite progressive ». Combien de personnes ont bénéficié de cette option ces dernières années? Quel est le coût de cette mesure ?*
- Monsieur le Ministre est-il en mesure de m'informer sur l'état des travaux en ce qui concerne l'élaboration d'autres mesures de retraite progressive?*
- Dans ce contexte, quelles sont les pistes actuellement en discussion, et comment diffèrent-elles par rapport au régime de la préretraite progressive actuellement d'application ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gilles BAUM
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu